



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**ORDRE DU JOUR – Séance du mardi 5 juillet – 18h00**  
**En mairie**

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022

Approbation du procès-verbal des séances du conseil municipal des 29 mars et 24 mai 2022  
Désignation du secrétaire de séance  
Présentation de l'association SLTS et de la structure Covoitan (en visio-conférence pour cette dernière)

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Pour information, le compte-rendu des décisions du maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT (des délégations accordées au maire) a été réalisé.

**RESULTATS DU VOTE POUR L'ADOPTION DES 11 DELIBERATIONS  
PRESENTS (13) ET POUVOIRS(4)**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DU VOTE
1. Règlement des services municipaux : Périscolaire matin et soir, Restaurant scolaire, Centre de loisirs et Mercredi périscolaire	15	2	0	ADOPTÉE
2. Adoption convention triennale « repas à un Euro » avec Ministère des solidarités et de la santé	17	0	0	ADOPTÉE
3. Réglementation et tarifs location salles et matériels municipalité	17	0	0	ADOPTÉE
4. RESSOURCES HUMAINES : recrutement pour 2 postes saisonniers temps complet service enfance pour l'ALSH (été)	17	0	0	ADOPTÉE
5. RESSOURCES HUMAINES : recrutement en apprentissage service RH	17	0	0	ADOPTÉE
6. RESSOURCES HUMAINES : Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)	17	0	0	ADOPTÉE
7. Mise en place d'une convention pour chantiers jeunes	15	0	2	ADOPTÉE
8. Délibération d'intention de passage à la M57 pour janvier 2023 (nouvelle nomenclature comptable)	17	0	0	ADOPTÉE
9. Choix des mesures de publicité par rapport aux actes des collectivités locales	17	0	0	ADOPTÉE
10. Approbation du montant de l'attribution de compensation à reverser à Saint Léger les Vignes (proposée par La CLECT de Nantes Métropole) pour transfert de charges (compétence en matière d'entretien des espaces verts)	17	0	0	ADOPTÉE
11. Versement subvention exceptionnelle de 1 405 € en faveur de l'association les amis de Léo	17	0	0	ADOPTÉE

**Le Maire,**

**Patrick GROLIER**